SIAMOIS

Le Siamois est de grosseur moyenne, svelte, sinueux, élégant, extrêmement raffiné avec des lignes fluides. Il possède une longue tête triangulaire du nez jusqu'aux bouts des oreilles. Le profil est parfaitement droit du front jusqu'au nez. Il n'y a pas de 'pinch' au museau et le nez est très droit. Les yeux sont en amandes, inclinés vers le nez et en harmonie avec la tête triangulaire. Généralement, le Siamois a une ossature fine et un corps long, musclé et tubulaire. Il est très haut sur pattes. La queue est longue, en forme de fouet et se termine en pointe.

I - CORPS/CONFORMATION (26)

CORPS (10) - De grosseur moyenne, il ne doit pas être ni trop massif ni trop petit. Le corps est délicat, long, souple et svelte. Il se révèle d'une densité étonnante. Il doit être ferme et musculaire. En gros, la structure devrait être composée d'une fine ossature.
COU (3) – Le cou est long et mince et l'apparence doit démontrer sa longueur. Il ne doit pas être télescopé entre les épaules. Accordez 2 points pour sa longueur et 1 point pour le port du cou.
PATTES ET PIEDS (7) – Les pattes sont longues et proportionnellement minces. Les pattes arrière sont plus longue que les pattes du devant. Les pattes sont en proportion à la longueur du corps et à son poids. Les pieds sont petits et de forme ovale. Accordez 4 points pour les pattes et 3 points pour les pieds.
QUEUE (6) – La queue, étroite à la base, longue, effilée et en forme de fouet, donne l'apparence de longueur et d'élancement. Elle doit être en harmonie avec la longueur du corps. Accordez 4 points pour la longueur, 1 point pour son étroitesse à la base, et 1 point pour l'amincissement.

II - LA TETE (27)

VUE DE FACE (6) – Longue et triangulaire. Le triangle part du milieu de la tête et continue en ligne droite jusqu'au bout des oreilles pour ensuite descendre jusqu'au museau. Il n'y a pas de cassure à la ligne droite au niveau des joues. Le crâne est plat et le nez est en ligne droite avec le front.
PROFIL (9) – En partant du centre du front jusqu'au bout du nez, ainsi que du bout du nez jusqu'au bout du menton, le profil n'est pas convexe ni arrondi. En jugeant le profil, on doit inclure le bout du menton. Accordez 5 points pour le profil, 4 points pour le menton.
OREILLES (6) – Larges et alertes, elles doivent être en proportion aux dimensions de la tête, i.e. elles doivent être plus longues si la tête est très longue. Elles sont larges à leur base et sont légèrement inclinées vers l'avant comme si le chat nous écoute. Elles ne reposent pas sur le dessus de la tête mais plutôt en continuité droite avec la forme triangulaire de la tête, dont l'apex est le museau et la base est une ligne imaginaire d'un bout de l'oreille à l'autre. Accordez 3 points pour la grandeur et 3 points pour l'emplacement
FORME DES YEUX (6) – L'aperture est en forme d'amande légèrement inclinée vers le nez. Son emplacement, d'un coin de l'œil à l'autre, se situe dans le milieu de l'oreille. Il doit y avoir un espacement de la largeur d'un œil entre les 2 yeux.

III–POIL : TEXTURE & LONGUEUR (8)

La fourrure doit être très courte, lustré, très serrée et de texture fine. Accordez 4 points pour la texture et si elle est bien couchée sur le corps, et 4 points si elle est très courte.

IV - COULEUR (29)

CORPS (12) – La couleur du pelage doit être unie, avec une couleur un peu plus foncée à la hauteur des épaules et aux flancs qui devient plus pâle pour devenir homogène avec la couleur de la poitrine et de l'abdomen. Une couleur plus foncée est normale chez les chats plus âgés. De façon générale, les chatons ont un pelage plus clair qu'un adulte. Il doit y avoir un contraste distinct entre la couleur du corps avec celle des pointes.
POINTES (11) – Le masque, les oreilles, les pattes, les pieds et la queue doivent être plus foncés mais avec la couleur devenant graduellement plus pâle en approchant la couleur du corps. Sauf pour les chatons, la couleur du masque est reliée à celles des oreilles par de légers marquages. La couleur aux pointes doit être uniforme. Accordez 2 points pour la clarté et l'uniformité de la couleur, 2 points pour le patron, 2 points pour le cuir du nez et 5 points pour la couleur des coussinets.
YEUX (6) – Ils doivent être d'un bleu brillant, le plus intense possible. Accordez 5 points pour la couleur et 1 point pour l'intensité.

V - CONDITION ET EQUILIBRE (10)

CONDITION (5) – Le Siamois doit être ferme et musclé sans indication de graisse ou d'émancipation. Il doit être évident qu'il est en bonne santé.

Voir la Préface Générale des règlements pour toutes disqualifications et objections additionnelles

ÉQUILIBRE (5) – Il doit avoir une apparence très équilibrée. Tout doit être 'bien à sa place'. S'il est extrême dans un point, il doit être extrême de toutes parts, sinon il ne donnera pas une apparence équilibrée. L'équilibre complet doit être primordial et aucune qualité ne serait plus importante qu'une autre.

OBJECTIONS DÉDUIRE

- Corps court, cobby, épais, flasque ou avec évidence de graisse à l'abdomen 2-5
- Cou court et épais 1-3
- Pattes courtes, d'une grosse ossature, avec des pieds trop gros ou ronds 2-5
- Queue courte et épaisse 1-3
- Yeux de couleur pâle 1-3
- Fourrure longue, rêche ou grossière 2-5
- Tête ronde ou trop large; museau court ou trop large 2-7
- Front proéminent; manque de menton; nez romain 2-7
- Yeux ronds, petits, croisés, ou dont l'ouverture n'est pas en biais. 2-5
- Oreilles petites ou courtes; une exagération de la distance entre les deux oreilles qui donne une apparence de 'voler', ou les oreilles trop rapprochées donnant un effet de mule 2-5
- Couleur du corps pas homogène ou avec des taches de couleur sur le corps ou aux flancs, ou des marques de tabby ou de ticketage (tolérance accordée pour les taches d'allaitement) 1-3
- Masque étendue sur toute la tête, i.e. la couleur s'étend jusqu'au haut de la tête, sur les côtés et sous la gorge, ce qui donne l'apparence d'un capuchon 1-3
- Poils pâles aux pointes; rayures ou marques de tabby 1-3

DISQUALIFICATIONS

- Robe poncée ou rasée
- Orteils blancs ou tachetés de blanc
- Trop petit (adulte pesant moins que 4 lb ou 1.8 kg)
- Couleur d'yeux autre que bleu.
- Émancipation, évidence d'une malnutrition, ou en piètre condition
- Toutes les raisons de disqualifications mentionnées dans la préface générale.

COULEURS RECONNUES

BLUE POINT

CHOCOLATE POINT

LILAC POINT

SEAL POINT

ORIGINE DE LA RACE: Naturelle

EXIGENCE POUR ENREGISTREMENT:

Aucune fondation permise

Si le Siamois n'est pas déjà enregistré avec la CCA/AFC, l'on doit fournir un pedigree certifié de 5 générations s'il provient de la CFA OU de 7 générations provenant d'une autre association reconnue.

EXIGENCES POUR LA COMPÉTITION:

Aucune fondation permise

ASCENDANCE RECONNUE: Siamois

ACCOUPLEMENTS PERMIS : Siamois

2021 05 01

Voir la Préface Générale des règlements pour toutes disqualifications et objections additionnelles

Voir le standard de la race pour les pénalités aux patrons.

À NOTER : LA NOMENCLATURE ANGLAISE DES COULEURS ET PATRONS SUIT LES RECOMMENDATIONS DE LA LOOF.

POINTES DE COULEURS SOLIDES

BLUE POINT

Pointes : Bleu-gris foncé. Toutes pointes doivent avoir la même densité de couleur.
Robe : Bleu-blanc uni. S'il y a des nuances foncées, elles doivent être la même couleur que les pointes.
Cuir du nez : Gris ardoise
Coussinets : Gris ardoise
Couleur des yeux : Bleu clair brillant. Bleu foncé préféré
Objections : Mauvaise couleur du nez ou des coussinets. Nuances faon ou crème.

CHOCOLATE POINT

Pointes : Cannelle chaud, chocolat au lait. Toutes pointes doivent avoir la même densité de couleur.
Robe : Ivoire, sans nuance du lilas ni de bleu. S'il y a des nuances foncées, elles doivent être la même couleur que les pointes.
Cuir du nez : Rose brulé ou cannelle rosé.
Coussinets : Cannelle rosé au rose-bronzé.
Couleur des yeux : Bleu clair brillant. Bleu foncé préféré
Objections : Mauvaise couleur du nez ou des coussinets. Nuances lilas ou bleues.

LILAC POINT

Pointes : Bleu argenté pâle aux tons chauds. On pourrait y voir un peu d'une teinte rosée. Toutes pointes doivent avoir la même densité de couleur.
Robe : Blanc glacial, aucun ton de beige, brun ou bleu. S'il y a des nuances foncées, elles doivent être la même couleur que les pointes.
Cuir du nez : Rose lavande.
Coussinets : Rose lavande.
Couleur des yeux : Bleu clair brillant. Bleu foncé préféré
Objections : Mauvaise couleur du nez ou des coussinets. Nuances beiges, brunes ou bleues.

SEAL POINT

Pointes : Couleur profonde d'un brun-seal. Toutes pointes doivent avoir la même densité de couleur.
Robe : Crème pâle ou ivoire uni. S'il y a des nuances foncées, elles doivent être d'un faon chaud.
Cuir du nez : D'un brun-seal foncé à noir.
Coussinets : D'un brun-seal foncé à noir.
Couleur des yeux : Bleu clair brillant. Bleu foncé préféré
Objections : Mauvaise couleur du nez ou des coussinets. Nuances noires ou grises.

PREFACE GÉNÉRALE

Il est important de consulter le standard de race pour connaître les disqualifications spécifiques à chaque race. La liste suivante s'applique à toutes les races, sauf indication contraire.

REFUS DE TOUT TITRE (W/A) POUR :

1. Plus ou moins de cinq orteils sur chaque patte avant et quatreorteils sur chaque patte arrière (Pixie-Bobs sont exemptés de cette règle).
2. Des médaillons ou des boutons blancs ou du blanc sur les orteils, sauf s'ils font partie du patron de la couleur OU sauf s'il y a indication contraire dans le standard de race.
3. Un chat dégriffé. Les protège-ongles transparents sont permis.
4. Toute difformité ou défiguration - héréditaire, congénitale ou acquise. Les chats domestiques sont exempts de cette disqualification.
5. Chat montrant des signes d'intention de tromper (ex. présence de poudre ou de craie dans le pelage à la suite du toilettage, utilisation de teinture, de rinçages colorés ou d'autres moyens de dissimulation de couleur, ponçage ou rasage).
6. Tout chat qui, sans provocation, attaque un juge ou une autre personne dans l'enceinte du ring, sera considéré comme violent et doit être disqualifié (D.V. Disqualifié, Vicieux).
7. Kink, visible ou invisible. Kink est défini comme une déflexion rigide dans la ligne de la queue, visible ou non. Les petites bosses non-visibles ou des dépôts de calcium sont considérées comme une objection. Veuillez-vous référer aux standards de chaque race pour connaître les exceptions à cette règle.
8. Mauvaise couleur des yeux (sauf indication contraire dans le standard de la race).
9. Les yeux croisés pour toutes les races. Les chats domestiques sont exempts de cette disqualification.
10. Malocclusion de la mâchoire.
11. Le monorchidie (absence d'untesticule) ou cryptorchidie (absence des deux testicules) sont des motifs de refus de récompense dans les classes championnat (mâle non-castré) ou miscellaneous (mâle non-castré).
12. Tout chat qui obtient moins de 90 points sur le standard derace.

FACTEURS À CONSIDÉRER :

1. Un menton faible, fuyant ou proéminent est une faute grave. Des déductions doivent être faite pour le menton, le profil et l'équilibre de la tête.
2. Il faut permettre le fait que les mâles ont des bajoues. De façon générale, les mâles sont proportionnellement plus gros que les femelles.
3. Tenir compte des variations saisonnières de la fourrure.
4. Pour les chatons et jeunes adultes, permettre des marques pâles de tabby, sauf si ces marques font parties de la description de la couleur.
5. Il convient de tenir compte de la couleur immature des yeux et du pelage chez les chatons et les jeunes chats.
6. L'excellence d'un aspect du standard ne doit pas surpasser l'importance d'une déficience d'un autre. Dans la mesure où le standard décrit spécifiquement les différentes parties de l'apparence du chat, les juges doivent effectuer leur travail conformément à ces spécifications.
7. Chaque chat inscrit doit posséder le poids, la condition et l'équilibre appropriés à sa race. L'équilibre est l'image physique entière du chat. Le chat doit être équilibré et aucune qualité particulière ne devrait être dominante. Le juge ne doit pas déduire plus de points que le total déterminé au standard du chat pour cette qualité.
8. Les juges doivent pénaliser ou disqualifier NFA (No Further Awards) un chat pour une mauvaise condition due à la maladie ou aux mauvais soins.
9. Si un animal inscrit se présente avec des puces, des champignons, des acariens des oreilles, etc., le juge doit le disqualifier (NFA) et en informer le responsable de l'exposition.
10. Une femelle manifestement enceinte ou allaitante sera disqualifiée NFA. (Aucun autre prix).
11. L'éclairage naturel doit être disponible si possible. Il faut tenir compte que l'éclairage artificiel peut changer la couleur des yeux ou de la fourrure.
12. Un chat présenté au ring démontrant des effets visibles d'un sédatif (par exemple, troisième paupière apparente, yeux vitreux, incapacité à se tenir debout ou assis, manque de coordination ou de contrôle musculaire) ne sera pas récompensé. Le juge inscrira la mention « Aucune autre récompense NFA (No Further awards) dans son livre de jugement.
13. Tout chat trop nerveux ou difficile pour être manipulé par le juge ou le propriétaire/agent doit être disqualifié (D.U.H. – Disqualifié, Incapable d'être manipulé).
14. Un juge peut disqualifier tout chat dont le propriétaire ou son agent attire l'attention sur lui-même ou sur son animal lorsqu'il le place dans le ring de jugement, ou à tout moment pendant le jugement. Les juges doivent inscrire la mention DLE « Disqualifié, Manque d'étiquette » dans leur livre.
15. S'il y a erreur de la couleur ou du patron, avec la permission du propriétaire, le chat doit être transféré dans sa propre classe.
16. Les chats en convalescence après une intervention chirurgicale ou une blessure récente, dont l'incision ou la plaie n'est pas complètement cicatrisée, les points de suture récemment retirés, etc., doivent être disqualifiés NFA (Aucun autre prix).

2026 05 01